

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15  
En exercice : 14  
Qui ont pris part à la délibération : 14  
Date de la convocation :  
30/01/2025

Date d'affichage :  
17/02/2025

**SÉANCE DU 12 FEVRIER 2025**

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt-cinq, le douze février, à vingt heures, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de ROUGEGOUTTE.

**Membres présents :** M. Guy MICLO – Mme Mélanie BLEICHER – Mme Alexanne CANAL - M. Nicolas CHARNOT-Sarah GROSCLAUDE - M. Jean KARLE – M. Florent MONCHABLON – M. Mickaël RONDON - M. Michel TEREBUS

<b>Absents excusés :</b>	<b>Procuration à :</b>
Francis COURBOT	Michel TEREBUS
Florence FIMBEL	Mickaël RONDON
Sylvain HEIDET	Jean KARLE
Quentin GUYOD	Guy MICLO
Gabrielle VENCK-MILLET	Sarah GROSCLAUDE

**Michel TEREBUS a été nommé secrétaire de séance.**

**Objet de la  
délibération**

**N° 07**

**Dans la nuit du 30 au  
31 décembre 2024 :  
dégradation sur 13  
supports de  
l'éclairage public  
route de Chaux,  
avenue de Lattre de  
Tassigny et rue des  
Ecoles pour vol de fils  
de cuivre**

Le Maire rappelle ces détériorations et ces vols de cuivre qui conduisent à la colère, qui coûtent cher à notre collectivité et qui ont fait l'objet de dépôt de plainte à la Gendarmerie de Giromagny sans nouvelle à ce jour.

L'entreprise BAUMGARTNER, à la demande du Maire, a présenté immédiatement un devis de plus de 12.000 € ; il a sollicité également cette entreprise pour réaliser les réparations, à ce jour lesquelles finalement s'élèvent à une facture de 7.444,80 € TTC.

L'assureur de la Commune, GROUPAMA est venu en Mairie et nous l'avons sollicité aux fins de nous aider à alléger cette facture.

L'affaire est en cours, la plainte déposée demeure. Le Conseil Municipal demande à l'unanimité,

- ① le suivi de cette affaire par la Gendarmerie ;
- ② l'aide de GROUPAMA

Fait et délibéré à ROUGEGOUTTE, les jours, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Extrait certifié conforme.

**Le Maire,**  
**Guy MICLO**

